



## Charte de l'accompagnateur ou de l'intervenant bénévole

Vous êtes sollicités pour aider à l'encadrement d'une classe, merci de donner de votre temps au service de l'école.

Votre rôle est d'aider, **sous la responsabilité exclusive de l'enseignant**, à assurer la sécurité des élèves durant le temps de la sortie ou de l'activité.

### SÉCURITÉ

- Identifier le groupe d'enfants et s'assurer que les enfants vous identifient bien aussi.
- Compter régulièrement les enfants, en particulier à chaque entrée et sortie d'un lieu et durant un déplacement.
- En aucun cas ne se séparer du groupe, en informer l'enseignant au besoin.
- Alerter aussi si la sécurité des élèves est menacée ou si un comportement n'est pas adapté à la situation.
- Penser aux risques d'allergies, ne proposer aucun aliment aux enfants.

### EXEMPLARITÉ

- Votre langage doit être correct et adapté à l'âge des enfants.
- Respecter, sans les commenter, consignes et décisions prises.
- Il est interdit de fumer en présence des enfants.
- L'usage du téléphone portable est réservé à la composition des numéros d'urgence.

### RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DES ENFANTS

- Les prises de vue des élèves sont interdites sans autorisation de l'enseignant, et elles ne pourront être exploitées qu'à des fins pédagogiques, le cas échéant. Vous vous engagez à ne pas diffuser de prises de vue ni à une autre personne, ni sur internet.
- Vous devez garder confidentielle toute information d'ordre privée portée à votre connaissance.

### ACCOMPAGNEMENT

- Dans le cadre des activités, laisser les enfants mener les recherches.
- Nous accompagner, c'est s'occuper du groupe classe ou d'un groupe défini d'élèves et non pas exclusivement de son propre enfant.

Coupon à retourner à l'école après signature

M., Mme .....  
déclare avoir pris connaissance de cette charte remise par  
l'école ..... et  
s'engage à la respecter.

Date :

Signature :

